

LYCEE POLYVALENT DE BALAGNE

Avenue Paul Bigambiglia

20220 L'ILE-ROUSSE

Tél : 04 95 63 04 10

Mail : ce.7200123w@ac-corse.fr

CAP AGENT ACCOMPAGNANT AU GRAND AGE

CAP AAGA

Niveau : **Diplôme de niveau III**

Durée de formation : **2 ans**

Public : **Apprentis de 15 à 30 ans**

**Uniquement par la voie de
l'apprentissage
et sur dossier**

1. PRESENTATION

Le titulaire du **CAP Agent Accompagnant au Grand Age (CAP AAGA)** est formé pour l'accompagnement des personnes âgées dans les actes de la vie quotidienne au sein de structures sociales ou médico-sociales.

Les élèves apprennent à assurer la mise en place et le service des repas, à entretenir les espaces de vie collectifs et à entretenir le linge. De même, ils sont formés à l'entretien de la sphère privée des résidents (remise en ordre, nettoyage, gestion des déchets, personnalisation de la chambre). Ils sont préparés à appliquer les règles d'hygiène et de sécurité, et à respecter les protocoles mis en place par les établissements.

2. LA FORMATION EN APPRENTISSAGE

Le **CAP AAGA** est accessible par la voie de l'apprentissage, **sur dossier et sous condition** : un entretien préalable avec le chef d'établissement et un stage en entreprise, en amont, sont obligatoires afin de concrétiser le choix du futur apprenti.

Une fois recruté, l'apprenti alterne entre les cours au lycée et les périodes en entreprise. Il est considéré comme un salarié sous contrat de travail avec rémunération et sécurité sociale.

800 heures de cours sont dispensées au lycée sur 2 ans dans les disciplines suivantes :

ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS :

Enseignement professionnel

Enseignement professionnel et Français en co-intervention

Enseignement professionnel et mathématiques co-intervention

Réalisation d'un chef d'œuvre

Prévention – santé - environnement

ENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Français-Histoire Géographie

Enseignement moral et civique

Mathématiques – Physique chimie

Epreuve facultative de langue

Arts appliqués et culture artistique

Education physique et sportive

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE

3. APRES LE CAP

Le titulaire du **CAP AAGA** peut exercer dans des structures sociales ou médico-sociales accueillant des personnes âgées.

Il est également possible de poursuivre, sous certaines conditions, des études en 1 an (certificat de spécialisation), en 2 ans (baccalauréat professionnel) ou d'intégrer des formations préparant à certains diplômes d'état du secteur sanitaire et social.